

The Atlas Copco logo is located in the top right corner. It consists of the company name "Atlas Copco" in a white, italicized serif font, centered between two horizontal white bars. The entire logo is set against a solid blue rectangular background.

Atlas Copco

The background of the entire page is a photograph of three business professionals in a meeting. In the foreground, a woman with long dark hair in a ponytail, wearing a light-colored blazer, is smiling and looking towards the right. Behind her, a man and a woman are also visible, looking in the same direction. They are seated at a table with coffee mugs and papers. The scene is brightly lit, suggesting a modern office environment.

**Critères pour
les partenaires
commerciaux du
Groupe Atlas Copco**

Introduction

En tant qu'entreprise industrielle mondiale basée à Stockholm en Suède, le Groupe Atlas Copco compte plus de 43 000 membres au sein de son personnel et dispose d'une clientèle dans plus de 180 pays. Nos idées industrielles permettent à nos clients de se développer et de faire avancer la société. C'est ainsi que nous créons un avenir meilleur. Nous sommes leaders de l'innovation et de la technologie, et les industries du monde entier font confiance à notre expertise. Nos compresseurs, solutions de vide, générateurs, pompes, outils électriques et systèmes d'assemblage de pointe sont disponibles partout.

L'ambition du Groupe est d'être le premier choix de nos clients, fournisseurs, partenaires commerciaux et autres intervenants clés. Le Groupe Atlas Copco s'engage à atteindre cet objectif en respectant nos valeurs fondamentales, en adoptant une conduite éthique dans le cadre de nos pratiques commerciales et en collaborant avec des partenaires commerciaux partageant les mêmes valeurs et la même vision.

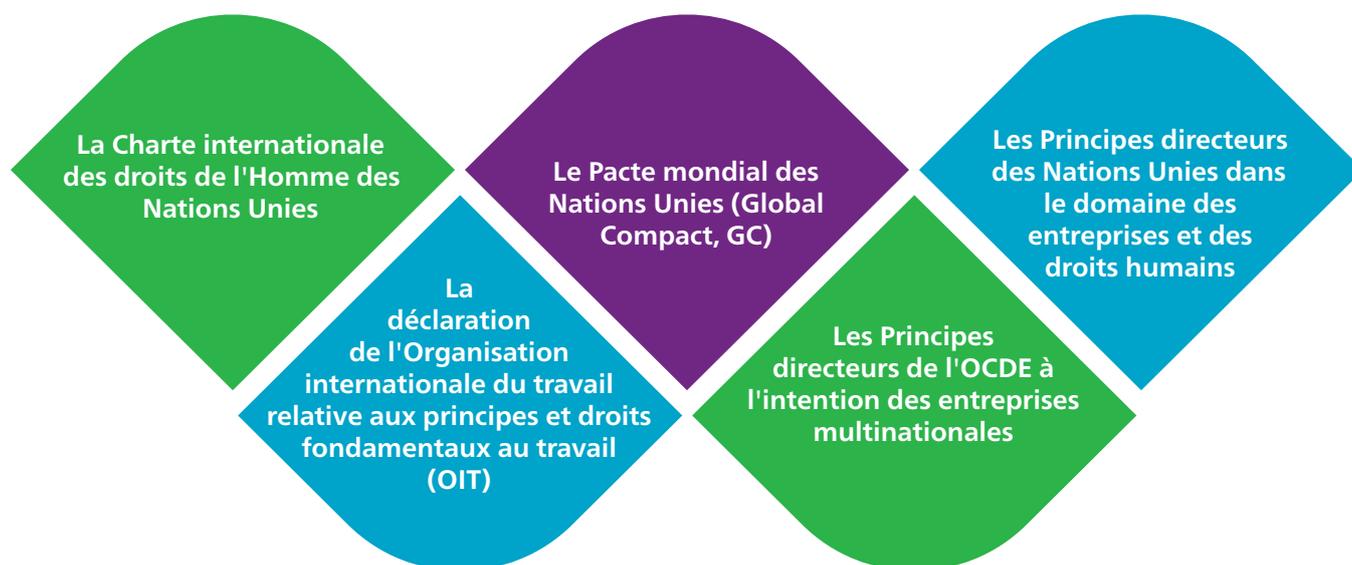


Le Code de conduite¹ du Groupe Atlas Copco établit :

- Chez Atlas Copco, nous nous engageons à respecter des normes éthiques élevées dans toutes nos interactions commerciales et nous attendons que nos partenaires commerciaux en fassent de même. Nous encourageons nos partenaires commerciaux à signaler toute infraction présumée au Code de conduite.
- Tous les partenaires commerciaux sont tenus d'adhérer aux valeurs d'Atlas Copco et de respecter le Code de conduite. Nous effectuons un contrôle et un audit de nos partenaires commerciaux afin de nous assurer qu'ils partagent nos normes élevées en matière de qualité, d'éthique commerciale, d'environnement, de droits humains et d'efficacité des ressources.

Ce document appuie la mise en œuvre des normes et des politiques d'Atlas Copco en matière d'éthique commerciale et de performances sociales et environnementales, mais aussi en matière d'hygiène et de sécurité, en expliquant ce que le Groupe attend de ses partenaires commerciaux.

Les critères ci-dessous reposent sur le Code de conduite du Groupe Atlas Copco, qui tire ses principes des directives internationales auxquelles le Groupe adhère :



Exigences générales

Les partenaires commerciaux tels que les fournisseurs, les sous-traitants, les partenaires de co-entreprise, les agents, les revendeurs et les distributeurs doivent accepter de respecter les engagements et les attentes du Groupe conformément à notre Code de conduite. Dans le cas où les partenaires commerciaux feraient appel à des sous-traitants pour la production des produits ou des services du Groupe Atlas Copco, il est de la responsabilité de ces derniers d'appliquer les mêmes principes pour évaluer et choisir leurs sous-traitants. En cas de demande, les partenaires commerciaux doivent informer Atlas Copco des sous-traitants auxquels ils font appel.

Les partenaires commerciaux doivent, dans toutes leurs activités, respecter les lois et règlements nationaux applicables à leurs opérations et aux relations de travail dans les pays où ils opèrent. Les exigences d'Atlas Copco peuvent aller au-delà de celles prévues par la législation nationale, auquel cas le partenaire commercial doit respecter les exigences d'Atlas Copco. Dans une telle situation, le partenaire commercial doit informer Atlas Copco du conflit avant de signer le présent document.

Nous attendons de nos partenaires commerciaux qu'ils signalent toute conduite inappropriée ou tout écart par rapport à notre Code de conduite. Nous disposons d'un système de signalement externe, SpeakUp, qui est disponible pour toutes les parties prenantes et offre un anonymat complet. Les rapports peuvent être rédigés dans presque toutes les langues. Pour en savoir plus sur SpeakUp, consultez notre site Web.

¹<https://www.atlascopcogroup.com/en/sustainability/living-by-the-highest-ethical-standards/code-of-conduct>



Critères pour les partenaires commerciaux



1. Pas d'esclavage moderne ni de travail forcé

Le travail forcé ou involontaire, l'esclavage moderne, n'est toléré sous aucune forme. Cela inclut le fait de demander à quelqu'un de travailler sous la menace de sanctions. Il est également interdit aux partenaires commerciaux d'exiger des membres du personnel de remettre de l'argent ou des documents originaux tels que des passeports, des certificats d'études et autres, au cours de leur période d'emploi.



2. Pas de travail des enfants

Atlas Copco rejette toute forme de travail des enfants. Les partenaires commerciaux doivent prendre toutes les mesures préventives nécessaires pour s'assurer de n'employer aucune personne n'ayant pas l'âge légal de travailler. Cela signifie qu'à moins que la loi locale stipule une limite d'âge plus élevée, aucune personne dont l'âge est inférieur à celui marquant la fin de la scolarisation obligatoire ou âgée de moins de 15 ans (ou 14 ans dans les pays où la convention n° 138 de l'OIT s'applique) ne peut être employée. Dans le cas des mineurs autorisés, la direction est tenue au minimum d'assurer les conditions de travail, les horaires de travail et les salaires adaptés à l'âge du mineur conformément aux lois locales en vigueur. L'âge légal minimum pour les travaux dangereux est de 18 ans.



3. Aucune corruption

Les partenaires commerciaux doivent agir de manière à empêcher toutes les formes de corruption, y compris l'extorsion et les pots-de-vin. L'utilisation de faux documents ou toute autre pratique illégale et notamment l'utilisation d'unités de production ou de fournisseurs non déclarés ne sont en aucun cas autorisées. Les partenaires commerciaux doivent permettre à Atlas Copco d'effectuer un audit sur demande écrite et avec préavis. Les partenaires commerciaux doivent confirmer leur engagement envers une concurrence loyale et accepter de ne pas s'engager dans des discussions ou des ententes avec des concurrents en ce qui concerne la fixation des prix, le partage du marché ou autres activités similaires.



4. Défense et respect des droits humains

Les partenaires commerciaux sont tenus de promouvoir et respecter la protection des droits humains. Ils doivent être en mesure de confirmer ne pas être complices de violations de ces droits et se doivent de respecter les principales lignes directrices internationales en matière d'éthique soutenues par le Groupe Atlas Copco.



5. Élimination de la discrimination

Les partenaires commerciaux doivent soutenir l'égalité des chances, l'équité et la diversité, et s'assurer que tous les membres du personnel sont traités en fonction de leurs capacités et de leurs qualifications dans les décisions en matière d'emploi, quels que soient leur âge, leur handicap, leur groupe ethnique, leur sexe, leur genre, leur nationalité, leurs opinions politiques, leur religion et leur orientation sexuelle.



6. Garantir un environnement de travail sûr et sain

Les partenaires commerciaux sont tenus de faire de la sécurité du personnel une priorité permanente. Les installations de travail et les conditions d'usine doivent permettre au personnel d'exercer ses fonctions dans un environnement sûr et sain, y compris en matière de prévention des incendies. Afin de minimiser les risques, des politiques appropriées pour préserver la santé et assurer la sécurité du personnel, organiser la formation et définir les rôles de chaque personne doivent être mises en œuvre. Les installations destinées au personnel doivent préserver la dignité des personnes et répondre aux besoins d'hygiène personnelle. Les partenaires commerciaux doivent prendre des mesures appropriées pour assurer la sécurité et prévenir les accidents et les maladies dus aux conditions de travail, au nom de leur personnel. Ceci inclut la mise à disposition de matériel de premiers secours, d'équipement de protection individuelle, ainsi que d'outils corrects et (le cas échéant) certifiés.

Nous attendons de nos partenaires commerciaux le respect des réglementations internationales, de la législation nationale et des directives locales en matière de temps de travail et de salaires.



7. Liberté syndicale et protection du droit syndical

Les partenaires commerciaux doivent confirmer que leurs équipes sont libres de communiquer ouvertement avec la direction pour résoudre les problématiques en matière de rémunération et de travail. Le personnel a le choix d'être représenté ou non par un syndicat aux fins de la négociation collective. Atlas Copco ne tolère aucune discrimination à l'encontre des membres du personnel exerçant de tels droits.



8. Initiatives visant à promouvoir une plus grande responsabilité environnementale et des mesures en faveur du climat

Les partenaires commerciaux doivent disposer d'un système de gestion environnementale approuvé ou démontrer leur engagement à l'amélioration continue de leurs performances environnementales. Cela implique de s'efforcer de minimiser leur empreinte écologique au regard de la production, de la numérisation, de l'utilisation des produits, du transport et de l'élimination des déchets.

Tous nos partenaires commerciaux doivent prendre des mesures pour faire face au défi climatique.

Approche de précaution face aux défis environnementaux et élaboration et diffusion de technologies respectueuses de l'environnement Les partenaires commerciaux doivent mener leurs activités d'une manière respectueuse de l'environnement, en prêtant une attention particulière à la consommation d'eau et au traitement des eaux usées, par exemple. Lors de l'élaboration de produits et de services, les partenaires commerciaux doivent prendre en compte et réduire au minimum les impacts négatifs sur l'environnement que les produits et services peuvent avoir lorsqu'ils sont fabriqués, distribués et utilisés, ainsi qu'au moment de leur mise au rebut. Les partenaires commerciaux doivent confirmer leur engagement envers le développement et la promotion de technologies respectueuses de l'environnement dans leurs produits, leurs processus et leurs procédés de conception.



9. Conformité avec les Listes des substances interdites et déclarables³ d'Atlas Copco

La Liste des substances interdites et déclarables d'Atlas Copco énumère les substances qui ne peuvent pas être utilisées dans les pièces, les produits ou les matières premières livrés à Atlas Copco ou utilisées dans les processus de production. La Liste des substances interdites et déclarables contient des substances dont l'utilisation est limitée, et dont la teneur dans les articles livrés à Atlas Copco doit être déclarée. Les minerais provenant de zones de conflit sont également inclus dans la Liste des substances interdites et déclarables (voir critère 4 pour plus de détails). Les partenaires commerciaux doivent confirmer leur respect de ces listes, suivre leurs mises à jour et prévenir Atlas Copco si l'une des substances représente un problème.

Si Atlas Copco en fait la demande, les partenaires commerciaux qui fournissent des pièces, des produits ou des matières premières contenant un ou plusieurs minerais provenant de zones de conflit² et s'approvisionnant dans des pays en conflit ou à haut risque doivent accepter de se plier au devoir de diligence conformément aux directives de l'OCDE sur le devoir de diligence.

²Par minerais provenant de zones de conflit s'entendent le colombite-tantalite (coltan), la cassitérite, l'or, la wolframite ou leurs dérivés (l'étain, le tungstène et le tantale) selon la définition de la Securities and Exchange Commission

³Les Listes des substances interdites et déclarables sont disponibles sur le site Web du Groupe Atlas Copco : <http://www.atlascopcogroup.com/en/sustainability/living-by-the-highest-ethical-standards/ethical-supply-chain>

Conformité et suivi

Atlas Copco demande à ses partenaires commerciaux d'adhérer aux critères en matière sociale, d'éthique commerciale et environnementale énumérés dans le présent document. Cet engagement peut être démontré par un code de conduite comparable des partenaires commerciaux ou en signant ce document.

Les partenaires commerciaux se montrant proactifs dans la mise en œuvre de ces critères ou ceux qui respectent déjà ces derniers seront considérés pour des partenariats privilégiés. Nous examinons nos relations commerciales et nous pouvons mettre fin à nos relations avec des partenaires commerciaux qui ne souhaitent pas apporter de modifications afin de respecter nos normes et critères.

Les entreprises du Groupe Atlas Copco exigent que leurs partenaires commerciaux assurent une documentation adéquate pour démontrer leur conformité avec les critères mentionnés ci-dessus ou pour démontrer leur intention et leur volonté de respecter les critères en établissant un plan d'action. Si des violations sont détectées, les partenaires commerciaux peuvent signer ce document pour signifier leur engagement s'ils sont en voie de répondre à ces exigences et s'ils sont prêts à mettre en place un plan d'action avec Atlas Copco.

Pour collaborer avec le Groupe Atlas Copco, les partenaires commerciaux et leurs sous-traitants doivent autoriser Atlas Copco et ses agents désignés (y compris des tiers) à réaliser des audits. Les audits sur site seront toujours organisés à l'avance, avec la coopération du partenaire commercial.

(Nom du partenaire commercial)

a lu et compris le présent document se fondant sur le Code de conduite d'Atlas Copco et s'engage à respecter pleinement tous les critères et toutes les exigences énumérés dans le présent document.

Nom..... Fonction/Poste.....

Date et lieu..... Signature.....

Références supplémentaires

Atlas Copco s'engage à respecter les principales directives éthiques internationales suivantes :

La Déclaration Universelle des Droits de l'Homme des Nations Unies www.un.org

La déclaration de l'Organisation Internationale du Travail relative aux droits fondamentaux au travail www.ilo.org

Le Pacte Mondial des Nations Unies www.unglobalcompact.org

Les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des Entreprises Multinationales www.oecd.org

Les Principes directeurs des Nations Unies dans le domaine des entreprises et des droits humains www.ohchr.org

Atlas Copco est membre du Pacte mondial des Nations Unies depuis 2008.

Le rapport sur le développement durable d'Atlas Copco suit les directives de la Global Reporting Initiative (GRI) www.globalreporting.org, les exigences en matière de développement durable de la loi suédoise sur les comptes annuels et celles de l'Union européenne.



Atlas Copco AB

(publ) SE-105 23 Stockholm, Suède

Téléphone : +46 8 743 80 00

N° d'immatriculation : 556014-2720

atlascopco.com

